Mobilité domicile-travail durable

Soutien de l'employeur

- Pour le **CNRS**: demande à déposer avant la fin de l'année sur Ariane:

 $\frac{https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/Pages/B\%C3\%A9n\%C3\%A9ficier-du-forfait-mobilit\%C3\%A9s-durables-2022.aspx$

- Pour l'**IRD**: à déposer avant le 31/12:

https://www.ird.fr/intranet/nouvelles-modalites-pour-le-forfait-mobilites-durables?check_logged_in=1

- Pour l'<u>UM</u>:

drh-pilotage-paye@umontpellier.fr

Pour le CNRS et l'IRD on peut accéder aux formulaires via les liens ci-dessus.

En cas de problème, contacter la gestionnaire RH.